



RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY

Concours de gardien-brigadier de police municipale Session 2024

Propos introductifs :

Le rapport du Président du jury s'adresse à l'ensemble des candidats qui souhaitent présenter un concours d'accès au grade de gardien-brigadier de police municipale.

Il est également destiné aux différentes structures qui dispensent des préparations pour ces concours.

Il s'agit de dresser un bilan statistique du déroulement de ces concours externe et internes, mais surtout d'apporter l'analyse du jury sur les prestations des candidats, qu'il s'agisse d'épreuves écrites ou orales.

I - PRESENTATION

Considérant les demandes d'organisation formulées par les collectivités territoriales et des établissements publics affiliés ou conventionnés du département des Alpes-Maritimes, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes (CDG06) a ouvert les concours externe et internes de gardien-brigadier de police municipale par arrêté n°2023-139 en date du 21 août 2023.

Dans la région Sud, Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches du Rhône (CDG13) organisait également ce concours en 2024.

Les Centres de gestion ont fait le choix d'une élaboration nationale des sujets.

C'est dans ce cadre qu'une cellule nationale d'élaboration des sujets a été créée, sa mission étant de piloter le processus d'élaboration des sujets ainsi que tous les éléments relatifs au cadrage des épreuves, écrites et orales.

Cette initiative a pour objectif d'assurer l'égalité de traitement entre les candidats mais également l'harmonisation de la sélection des futurs gardien-brigadier de police municipale.

A. Présentation du cadre d'emplois – fonctions

Les membres de ce cadre d'emplois exécutent sous l'autorité du maire, dans les conditions déterminées par les lois du 15 avril 1999, du 15 novembre 2001, du 27 février 2002, du 18 mars 2003 et du 31 mars 2006, les missions de police administrative et judiciaire relevant de la compétence de celui-ci en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.

Ils assurent l'exécution des arrêtés de police du maire et constatent par procès-verbaux les contraventions à ces arrêtés ainsi qu'aux dispositions des codes et lois pour lesquelles compétence leur est donnée.

B. Conditions d'accès au grade

CONDITIONS SPECIFIQUES:

- être âgé(e) de dix-huit ans au minimum,
- avoir la nationalité française.

⇒ Concours externe :

Le concours externe était ouvert aux candidats titulaires :

- d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles (anciennement niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles)
- ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par les dispositions du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Ont été toutefois dispensés des conditions de diplôme :

- les mères et pères ayant élevé ou élevant effectivement au moins trois enfants,
- les sportifs, juges et arbitres de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des Sports.

⇒ Premier concours interne :

Un premier concours interne était ouvert aux agents publics de la fonction publique territoriale exerçant depuis au moins deux ans, au 1er janvier de l'année du concours soit au 01/01/2024, des fonctions d'agent de surveillance de la voie publique.

⇒ Deuxième concours interne :

Un deuxième concours interne était ouvert aux agents publics mentionnés ci-dessous, exerçant depuis au moins deux ans, au 1er janvier de l'année du concours soit au 01/01/2024.

Ces agents publics sont :

- les volontaires des armées, en service au sein de la gendarmerie nationale (3° de l'article L.4145-1 du code de la défense) ;
- les agents âgés de 18 ans à moins de 30 ans, recrutés en qualité de contractuels de droit public pour une période de 3 ans, renouvelable une fois, afin d'exercer des missions de policiers adjoints (anciennement adjoints de sécurité) auprès des fonctionnaires des services actifs de la police nationale (l'article L.411-5 du code de la sécurité intérieure).

C. Postes ouverts et dates d'inscriptions :

- Le nombre de postes à pourvoir était fixé à 200 et le nombre total de candidats inscrits était de 440 répartis comme suit :

Concours	Postes	Inscrits
Externe	100	343
1er concours interne	60	73
2ème concours interne	40	24
Total	200	440

- La période d'inscription à cette session était fixée selon le calendrier ci-dessous :

Début de la période de préinscription en ligne	Mardi 03 octobre 2023
Fin de la période de préinscription en ligne	Mercredi 08 novembre 2023
Date limite de dépôt des dossiers de préinscription	Jeudi 16 novembre 2023

II – LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

Le nombre total de candidats admis à concourir était de **424**.

❖ Origine, genre et âge :

Concours	Région PACA		Corse	Autres départements	Total
	Département 06	Autres départements			
Externe	148 (44 %)	85	5	99	337
1 ^{er} Interne	34 (50%)	11	0	23	68
2 ^{ème} Interne	10 (53%)	3	0	6	19

- ▶ Quelle que soit la voie d'accès, environ 50 % des candidats résidaient dans le Département des Alpes-Maritimes.

Concours	Genre	Nombre d'admis à concourir
Externe	Homme	222
Externe	Femme	115
1 ^{er} Interne	Homme	43
1 ^{er} Interne	Femme	25
2 ^{ème} Interne	Homme	12
2 ^{ème} Interne	Femme	7

- ▶ Quelle que soit la voie d'accès, la proportion des candidats femmes représente pratiquement la moitié des candidats hommes.

Concours	Tranches d'âge	Nombre d'admis à concourir
Externe	moins de 20 ans	13
Externe	20 à 29 ans	166
Externe	30 à 39 ans	105
Externe	40 à 49 ans	43
Externe	50 ans et plus	10
1 ^{er} interne	moins de 20 ans	1
1 ^{er} Interne	20 à 29 ans	19
1 ^{er} Interne	30 à 39 ans	28
1 ^{er} Interne	40 à 49 ans	14
1 ^{er} Interne	50 ans et plus	6
2 ^{ème} Interne	20 à 29 ans	18
2 ^{ème} Interne	30 à 39 ans	1

- ▶ Des candidats âgés de moins de 20 ans en externe et 1^{er} interne, en hausse par rapport à la session précédente, où il n'y en avait aucun.
- ▶ Une majorité de candidats âgés de 20 à 39 ans

Niveaux de diplôme et Préparation au concours :

Concours	Niveaux de diplôme	Nombre d'admis à concourir
Externe	Aucun diplôme	13
Externe	Niveau 3 (BEP, CAP...)	95
Externe	Niveau 4 (BAC)	172
Externe	Niveau 5 (bac +2)	32
Externe	Niveau 6 (licence)	20
Externe	Niveau 7 (master)	5
1er Interne *	Aucun diplôme	14
1er Interne *	Niveau 3 (BEP, CAP...)	28
1er Interne *	Niveau 4 (BAC)	19
1er Interne *	Niveau 5 (bac +2)	6
1er Interne *	Niveau 6 (licence)	1
2 ^{ème} Interne *	Aucun diplôme	2
2 ^{ème} Interne *	Niveau 3 (BEP, CAP...)	4
2 ^{ème} Interne *	Niveau 4 (BAC)	12
2 ^{ème} Interne *	Niveau 6 (licence)	1

Concours	Mode de préparation *	Nombre d'admis à concourir
Externe	Autre	55
Externe	CNFPT	1
Externe	GRETA	1
Externe	Interne à la collectivité	10
Externe	Préparation personnelle	270
1 ^{er} Interne	Autre	17
1 ^{er} Interne	CNFPT	3
1 ^{er} Interne	Interne à la collectivité	2
1 ^{er} Interne	Préparation personnelle	46
2 ^{ème} Interne	Autre	1
2 ^{ème} Interne	Préparation personnelle	18

► 79 % de préparation personnelle, 3% de préparation en interne, et 1% par le CNFPT.

► 30 % des admis à concourir ont le niveau 3 requis pour s'inscrire au concours externe ; et 70 % un niveau de diplôme supérieur .

* selon déclarations des candidats

III - LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées à la date nationale du Mardi 14 mai 2024 (date nationale) au Centre Expo Congrès de Mandelieu-La-Napoule.

Les candidats en situation de handicap ont été convoqués à la même date ci-dessus, en fonction de leur voie d'accès, dans les locaux du CDG06 et ont bénéficié des aménagements d'épreuves demandés (1/3 temps supplémentaire, ou matériels spécifiques...).

A. Nature des épreuves d'admissibilité :

Les concours de gardien-brigadier de police municipale comportent les épreuves obligatoires d'admissibilité suivantes :

Concours Externe	1 ^{er} concours interne	2 ^{ème} concours interne
1) La rédaction d'un rapport établi à partir d'un dossier relatif à un événement survenu dans un lieu public Durée : 1 heure 30 minutes ; coefficient 3	La rédaction d'un rapport établi à partir d'un dossier relatif à un événement survenu dans un lieu public Durée : 2 heures; coefficient 3	
2) La réponse, à partir d'un texte remis aux candidats, à des questions sur la compréhension de ce texte et l'explication d'une ou plusieurs expressions figurant dans ce texte Durée : 1 heure ; coefficient 2.		

Toute absence ou toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves écrites d'admissibilité entraînait l'élimination du candidat.

Pouvaient seuls être autorisés à se présenter aux épreuves d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

B. Participation et résultats aux épreuves d'admissibilité :

NOMBRE CANDIDATS/ CONCOURS	Concours externe	1 ^{er} concours interne	2 ^{ème} concours interne	TOTAL
Admis à concourir	337	68	19	424
Présents à la 1 ^{ère} épreuve d'admissibilité	207	49	13	269
Absentéisme %	38.58 %	27.94 %	31.58	36.56 %
Moyenne de la 1 ^{ère} épreuve « Rapport » / 20 points*	10.38	11.48	8.62	-
Moyenne de la 2 ^{ème} épreuve « Questions » / 20 points *	11.39			
Nombre de notes éliminatoires à l'épreuve de « Rapport » (< à 5/20 points)	29	1	1	31
Nombre de notes éliminatoires à l'épreuve de « Questions » (< à 5/20 points)	6			6
Moyenne des épreuves / 20 points	10.53	11.48	8.62	-
Nombre de candidats avec moyenne < à 10/20 *	77	13	7	97
Nombre de candidats avec moyenne ≥ à 10/20	123	36	6	165

* y compris notes éliminatoires

C. Evaluation des épreuves écrites d'admissibilité :

Les correcteurs ont constaté :

► **Concours externe :**

1° Rédaction d'un rapport :

Dans l'ensemble le niveau a été bon.

Néanmoins, les correcteurs ont constaté :

- qu'il manque souvent de réels apports personnels dans les moyens mis en œuvre et les justificatifs légaux (pourquoi le menottage? à quelle heure et à quelle adresse on appréhende? dans quel cadre sommes-nous?) sont souvent absents.
- beaucoup de problèmes de syntaxe, de vocabulaire et d'orthographe.

2 ° Compréhension de texte :

Les correcteurs ont observé :

- une trop grande pauvreté linguistique et rédactionnelle des candidats qui pour certains n'ont pas mesuré l'exigence demandée notamment sur le "savoir rédiger" une réponse,
- une trop grande approximation dans la partie vocabulaire,
- Et comme pour l'épreuve de Rapport, énormément de fragilités en langue française, à tous les niveaux : orthographe d'usage, accords des verbes et des pluriels, syntaxe.

De ce fait, les correcteurs déplorent peu de réponses complètes et précises dans l'analyse et peu de connaissances autres que tirées du texte, notamment concernant la question sur la définition de "quartiers prioritaires".

► **Concours internes (1er et 2ème) :**

Rédaction d'un rapport :

Pour le 2nd concours interne (volontaires des armées en service de gendarmerie nationale et policiers adjoints) : Le niveau des candidats est très hétérogène avec un sentiment de "repos sur ses acquis" et de ce fait, un manque assez important de préparation du concours de gardien brigadier de police municipale. Cela soulève la question de l'intérêt réel pour ce concours et ce métier.

Le niveau du 1^{er} concours interne (ASVP) était nettement meilleur, les correcteurs ont ressenti que la préparation a été plus sérieuse et plus élaborée.

De gros problèmes d'orthographe et de syntaxe ont été constatés par ailleurs pour les 2 concours.

IV - L'ADMISSIBILITE

Pouvaient seuls être à se présenter aux épreuves d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

Après avoir examiné les notes obtenues par les candidats aux épreuves écrites d'admissibilité des concours externe et internes de gardien-brigadier de police municipale, le jury a déclaré 165 candidats admissibles en fixant les seuils d'admissibilité selon la répartition comme suit :

NOMBRE CANDIDATS/ CONCOURS		Concours externe	1 ^{er} concours interne	2 ^{ème} concours interne	TOTAL
Présents à l'admissibilité		207	49	13	269
Seuil d'admissibilité /20 points		10	10	10	-
Admissibles	TOTAL	123	36	6	165
	Hommes	88	22	4	114
	Femmes	35	14	2	51

A l'issue de cette première phase, au :

- concours externe : 59.40 % des candidats présents aux épreuves écrites ont été déclarés admissibles ;
- 1^{er} concours interne : 73.50 % des candidats présents à l'épreuve écrite ont été déclarés admissibles ;
- 2^{ème} concours interne : 46.20 % des candidats présents à l'épreuve écrite ont été déclarés admissibles.

V - LES EPREUVES D'ADMISSION

A- La nature des épreuves d'admission :

Le concours de gardien-brigadier de police municipale de cette session comporte les épreuves d'admission obligatoires et des tests psychotechniques obligatoires selon le tableau ci-dessous :

Concours Externe	1 ^{er} concours Interne	2 ^{ème} concours interne
<p>1°- Un entretien avec le jury permettant à ce dernier d'apprécier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la personnalité du candidat - et sa motivation pour occuper un emploi d'agent de police municipale, - ainsi que ses connaissances sur le fonctionnement général des institutions publiques <p>Durée : 20 minutes ; coefficient 3.</p>	<p>1° Un entretien avec le jury, à partir du dossier fourni par le candidat au moment de son inscription, permettant d'apprécier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le parcours du candidat, - sa motivation - et sa capacité à exercer des fonctions d'agent de police municipale, - ainsi que ses connaissances relatives à la déontologie de la fonction et à la répartition des rôles en matière de sécurité publique. <p>Seul l'entretien donne lieu à notation. Le dossier n'est pas noté.</p> <p>Durée : 20 minutes dont un exposé liminaire d'au plus 5 minutes ; coefficient 2</p>	
<p>2° - Epreuves physiques</p> <p>a) Une épreuve de course à pied (100 mètres);</p> <p>b) Une autre épreuve physique choisie parmi les disciplines suivantes : saut en hauteur, saut en longueur, lancer de poids (6 kg pour les hommes ; 4 kg pour les femmes), natation (50 mètres nage libre, départ plongé).</p> <p>(coefficient 1)</p>		
<p>3° - Tests psychotechniques.</p> <p>Ces tests, non éliminatoires, passés dans des conditions garantissant l'anonymat des candidats, ont été élaborés et interprétés par des psychologues possédant les qualifications requises, destinés à permettre une évaluation du profil psychologique des candidats.</p> <p>Toute absence aux tests entraînait l'élimination du candidat.</p>		

B- La participation et les résultats des épreuves d'admission :

Toute absence ou toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admission entraînait l'élimination du candidat.

Les épreuves physiques (1^{eres} épreuves d'admission obligatoires) se sont déroulées le Mardi 03 septembre 2024 aux Stades nautique et du Fort Carré à Antibes.

Les candidates enceintes ont été dispensées au vu d'un certificat médical établissant leur état et ont été créditées d'une note égale à la moyenne des notes obtenues par l'ensemble des candidats de ce concours.

Seuls les candidats présents aux épreuves physiques ont été convoqués aux tests psychotechniques obligatoires à l'admission.

Les tests psychotechniques (2^{ème} épreuve d'admission obligatoire) se sont déroulés le Jeudi 03 octobre 2024 (date nationale) au Casino Terrazur de Cagnes Sur Mer.

Seuls ont été convoqués à l'épreuve orale obligatoire d'entretien, les candidats présents aux tests psychotechniques.

Les épreuves orales d'admission (dernières épreuves d'admission) ont eu lieu du Lundi 13 janvier 2025 au Mercredi 22 janvier 2025 dans les locaux du CDG06.

Les épreuves d'entretien ont été conduites par les membres du jury, constitués de 2 groupes d'examineurs, représentant chacun un des collèges (élus, fonctionnaires territoriaux, psychologues et personnalités qualifiées).

a) Participation à l'admission :

NOMBRE / CONCOURS	Concours externe	1 ^{er} concours interne	2 ^{ème} concours interne	TOTAL
Postes ouverts	100	60	40	200
Admissibles	123	36	6	165
Présents aux épreuves physiques (1 ^{eres} épreuve d'admission)	114	34	6	154
Absents à 1 ^{ere} épreuve d'admission / admissibles	7.32 %	5.56 %	0 %	6.67 %
Présents aux tests psychotechniques (2 ^{ème} épreuve d'admission)	112	34	6	152
Absents à 2 ^{ème} épreuve d'admission / convoqués	1.75 %	0 %	0 %	1.30 %
Présents à l'épreuve d'entretien (3 ^{ème} épreuve d'admission)	107	32	6	145
Absents à 3 ^{ème} épreuve d'admission / convoqués	4.46 %	5.88 %	0 %	4.61 %

b) Résultats des épreuves d'admission :

NOMBRE / CONCOURS		Externe	1 ^{er} interne	2 ^{ème} interne	TOTAL (% / admissibles)
ADMISSIBLES		123	36	6	165
1° - Epreuves physiques (le 03/09/2024)	Présents (%/admissibles)	114	34	6	154 (93.33 %)
	Candidats avec note éliminatoire (< 5 / 20 points)	9	5	1	15
	Moyenne de l'épreuve / 20 points	8.62	8.24	8.25	-
2° - Tests psychotechniques (Date nationale 03/10/2024)	Présents (%/admissibles)	112	34	6	152 (92.12 %)
	Présents (%/admissibles)	107	32	6	145 (87.88 %)
3° - Entretien (Du 13 au 22 /01/2025)	Candidats avec note éliminatoire (< 5 / 20 points)	3	2	0	5
	Moyenne de l'épreuve orale / 20 points *	13.18	11.60	9.33	-
	Moyenne générale des épreuves d'admission	11.86	11.90	10.24	-
Candidats avec une moyenne générale des épreuves ≥ à 10/20 * (%/présents)		95	30	3	128 (88.28 %)

* y compris notes éliminatoires

C- Evaluation de l'épreuve orale d'admission :

Pour toutes les voies d'accès (concours externe et internes), les membres du jury invitent les candidats :

- à se préparer en fonction des indications fournies dans la note de cadrage;
- à faire preuve de curiosité notamment concernant le domaine d'activité dans lequel ils souhaitent exercer (exemple : pour cette session tous les candidats auraient dû s'intéresser au Beauvau de la police municipale qui avait démarré le 21/11/2024);

Le jury conseille aux candidats de soigner leur posture et à leur tenue durant l'entretien.

► **Concours externe :**

Un bon niveau général qui dénote d'une bonne préparation

► **1er concours interne :**

Les candidats démontrent d'une réelle motivation qui peut s'expliquer par la connaissance de terrain qu'ils ont déjà du métier.

► **2ème concours interne :**

Les membres du jury ont remarqué que ces candidats, qui ont déjà une expérience dans le domaine de la sécurité nationale ou de la gendarmerie, ne se reposent pas sur leurs acquis et veillent à adapter leurs connaissances à l'environnement de la police municipale.

VI - L'ADMISSION

Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

Le jury s'est réuni le Mercredi 22 janvier 2025.

Après avoir examiné les notes obtenues des candidats aux épreuves du concours de gardien-brigadier de police municipale, session 2024, le jury a décidé de :

- d'arrêter les seuils d'admission,
 - et a déclaré **118 candidats admis**,
- selon la répartition comme suit :

NOMBRE / CONCOURS	Concours externe	1 ^{er} concours interne	2 ^{ème} concours interne	TOTAL
Postes	100	60	40	200
Présents à toutes les épreuves	107	32	6	145
Seuil admission / 20 points	10	10	10	-
Admis	90	26	2	118

A l'issue de cette dernière phase du concours,

- Concours externe : 84.11 % des candidats présents à toutes les épreuves d'admission ont été déclarés admis ;
- 1^{er} concours interne : 81.25 % des candidats présents à toutes les épreuves d'admission ont été déclarés admis ;
- 2^{ème} concours interne : 33.33 % des candidats présents aux épreuves d'admission ont été déclarés admis.

Ci-dessous, quelques données statistiques sur les 118 candidats lauréats du concours de gardien-brigadier de police municipale – Session 2024 :

**selon déclarations des candidats*

❖ **Genres et tranches d'âge des lauréats :**

Concours	Genre	Nbre de lauréats
Externe	Homme	67
Externe	Femme	23
1 ^{er} Interne	Homme	15
1 ^{er} Interne	Femme	11
2 ^{ème} Interne	Homme	2
Total		118

► 71.19 % des lauréats sont des hommes et 28.81% des femmes.

Concours	Tranches d'âge	Nbre de lauréats
Externe	20 ans et moins	2
Externe	20 à 29 ans	45
Externe	30 à 39 ans	28
Externe	40 à 49 ans	11
Externe	50 ans et plus	4
1 ^{er} Interne	20 à 29 ans	7
1 ^{er} Interne	30 à 39 ans	12
1 ^{er} Interne	40 à 49 ans	6
1 ^{er} Interne	50 ans et plus	1
2 ^{ème} Interne	20 à 29 ans	1
2 ^{ème} Interne	30 à 39 ans	1
TOTAL		118

► Une majorité des lauréats (46.60%) ont moins de 30 ans, 34.75 % ont entre 30 et 39 ans et 18.65 % plus de 40 ans.

❖ 46 % des lauréats sont issus des Alpes-Maritimes, 22 % de la Région, le reste soit 32 % d'autres départements.

❖ **Niveaux de diplôme et Préparations aux concours :**

Concours	Niveaux de diplôme *	Nbre de lauréats
Externe	Aucun diplôme	4
Externe	Niveau 3 (BEP, CAP...)	20
Externe	Niveau 4 (BAC)	44
Externe	Niveau 5 (bac +2)	15
Externe	Niveau 6 (licence)	7
1 ^{er} Interne	Aucun diplôme	3
1 ^{er} Interne	Niveau 3 (BEP, CAP...)	13
1 ^{er} Interne	Niveau 4 (BAC)	7
1 ^{er} Interne	Niveau 5 (bac +2)	3
2 ^{ème} Interne	Niveau 4 (BAC)	1
2 ^{ème} Interne	Niveau 6 (licence)	1
TOTAL		118

► 34 % des lauréats ont le niveau 3 requis pour s'inscrire au concours externe, 66 % ont un niveau supérieur.

Concours	Mode de préparation *	Nbre de lauréats
Externe	Autre	8
Externe	GRETA	1
Externe	Interne à la collectivité	5
Externe	Préparation personnelle	76
1 ^{er} Interne	Autre	6
1 ^{er} Interne	CNFPT	1
1 ^{er} Interne	Interne à la collectivité	1
1 ^{er} Interne	Préparation personnelle	18
2 ^{ème} Interne	Préparation personnelle	2
TOTAL		118

► 81.35% de préparation personnelle, 5% de préparation en interne, 0.85 % de préparation par le CNFPT, le reste 12.80 % par des organismes.

CONCLUSION :

Le jury félicite tous les lauréats du concours de gardien-brigadier de police municipale - session 2024 - et encourage vivement ceux qui ont échoué à poursuivre leurs efforts.

Le Président du jury tient à remercier vivement les correcteurs et les membres du jury pour leur investissement et leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement des épreuves.

Le 02/05/2025 Monsieur Robert BOJANOVICH, Président du jury – Adjoint au Maire de Villefranche-Sur-Mer

Signature 